

## Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Budget principal Ville et budgets annexes Multiaccueil et réserves foncières

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales  
 Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2019.

Monsieur Marc Laffineur expose :

Le Budget Primitif de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif consolidé 2020 (budget principal et budgets annexes) de la Ville d'Avrillé, soumis à votre approbation, est le suivant :

ANNEE 2020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	15 392 000	9 882 000	25 274 000
Budget annexe Multiaccueil	635 520	11 400	646 920
Budget annexe Réserves foncières	155 360	2 070 000	2 225 360
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>	<b>16 182 880</b>	<b>11 963 400</b>	<b>28 146 280</b>

Une note de synthèse détaillée reprend les principaux éléments qui le composent. Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

Considérant la présentation faite en commission Finances et économie le 11 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif consolidé tel qu'il lui est présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal Ville : **Adopté, 7 contre**

Budget annexe Réserves Foncières : **Adopté, 6 contre, 1 abstention**

Budget annexe Multiaccueil : **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
 Avrillé, le 19 décembre 2019  
 Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 Décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs, Annie DARSONVAL, Éric BRETAULT, Philippe HOULGARD, Augustin VANBREMEERSCH, Johann DANTANT, **Adjoint**s.

Mesdames et Messieurs, Philippe BOLO, Laurent PRÉTROT, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Alain DELETRE, Jean-François DUPIC, Jules TRIBONDEAU, Karen GALLOP-HUMEAU, Cécile HÉRISSON, Ludovic BOULEAU, Dian RUTTEN, Danielle MORAIN, Annick PICAULT, Pierrette MANNO, Roger GAUTIER, Chantal LE RAY-DEMAURE, Gérard ROUSSEAU, Jean-Paul XHAARD, Blandine ADAMCZUK-ALLARD, Martine LEMAIRE, **Conseillers Municipaux**.

**Secrétaire de Séance** : Gérard ROUSSEAU

**Pouvoirs**

Bénédicte ANTIER avait donné pouvoir à Dian RUTTEN

Alix de VERNEUIL avait donné pouvoir à Augustin VANBREMEERSCH

Patrick GRISILLON avait donné pouvoir à Philippe HOULGARD

Réjane MARIE avait donné pouvoir à Annie DARSONVAL

Gérard ROUSSEAU a donné pouvoir à Marc LAFFINEUR à partir de la délibération 2019-100

Catherine JAMIL avait donné pouvoir à Martine LEMAIRE

Dominique DREULLE avait donné à Jean-Paul XHAARD

**Absente** : Emmanuelle CROCHEMORE.